

Art. 1 – Organisation

- A. Le Championnat féminin et le championnat masculin se déroulent en équipe de 2 joueuses ou 2 joueurs du même district ou, en l'absence de district, de la même Ligue.
- Il est organisé en 2 phases :
- ✓ Phase 1 : par région les 15 et/ou 16 avril 2023
 - ✓ Phase 2 : nationale les jeudi 8 et vendredi 9 juin 2023.
- B. La participation à la phase régionale est obligatoire pour une éventuelle qualification à la phase nationale.
- C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art. 2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, de la catégorie SENIORS+, licencié(e)s FFBSQ.
- B. Dans une équipe, un(e) seul(e) licencié(e)s FFBSQ de nationalité étranger(e) est autorisé(e) à participer.
- C. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.2 de la circulaire des compétitions de la saison 2022/2023. Durant les 2 phases de la compétition, les SENIORS+ « C » bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure sur le listing « liste journalière ».
- D. Chaque doublette évoluera dans la catégorie de la plus jeune joueuse, ou du plus jeune joueur, qui la compose.
- E. Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

Art. 3 – Phase régionale

- A. Chaque équipe effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes ou 2 séries de 4 lignes (au choix de l'organisateur), consécutives ou non, avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion(ne) régional(e) est décerné dans chaque catégorie.
- C. Les champion(ne)s de chaque catégorie sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ces quotas sont calculés au prorata des engagé(e)s.
- D. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E. Engagement à la compétition : 33 € par équipe + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 4 - Championnat de France

A. Lieu : à définir

B. Déroulement :

- ✓ Qualifications : cette phase regroupe **20 doublettes hommes et 20 doublettes dames** par catégorie. Chaque équipe effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non.
Par catégorie, les 12 vainqueurs régionaux seront qualifiés et 8 autres places seront attribuées au prorata des engagés des Ligues régionales.
- ✓ Finale : cette phase regroupe les 8 premières doublettes de chaque catégorie. Chaque équipe effectue 6 lignes en 3 séries de 2 lignes, consécutives ou non.
Les scores repartent à 0.

C. Titres décernés : Les titres de Champion(ne)s de France Doublette SENIORS+ sont décernés sur le total des 6 lignes dans chaque catégorie.

D. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.

E. Forfaits, repêchage, modifications :

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional jusqu'au **26 mai 2023 au soir**. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui compose la région du lieu de la finale nationale.
- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre d'équipes d'outre-mer qualifié(e)s.

Art. 5 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France Doublette SENIORS+
Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.